

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2024

Annexe de la délibération n° 20240228/12
Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est un outil de communication politique et financière. Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- et de définir la stratégie financière de la Commune.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

☞ Le contexte international

En 2023, le contexte international n'a pas beaucoup changé jusqu'au 7 octobre qui a été comme un relent de barbarie malheureusement contrôlé ou du moins téléguidé.

La guerre en Ukraine a continué intensément et les offensives des uns et des autres n'ont fait évoluer que de manière très marginale la situation sur le front. Les gains en territoires ont été marginaux et les pertes humaines très importantes. Cette période a été mise à profit par les russes pour réorganiser leur économie vers la production de guerre et trouver des alliés qui leur fournissent des armes et du matériel technologique permettant de compenser les embargos.

En Europe, on a beaucoup parlé, débattu, mais la production ne suit pas et nous ne sommes pas capables d'aider suffisamment les Ukrainiens. Les livraisons d'armes et de munitions s'essouffent. Au départ, la supériorité numérique russe était compensée par les technologies occidentales et la motivation Ukrainienne. Le manque de matériel et de soldats ukrainiens pourrait donner l'avantage à la Russie.

Ces difficultés ont été augmentées par la guerre en Palestine. Les Etats-Unis doivent aussi fournir en armement les israéliens. Cette deuxième guerre, provoquée ou favorisée sans doute par la Russie alliée de l'Iran, n'a pas eu pour le moment de conséquences importantes au niveau économique. Les pays Arabes, même s'ils ont protesté véhément, n'ont pas bougé militairement et le prix du pétrole a même baissé en fin d'année. On peut espérer qu'une fois les structures militaires du Hamas détruites, la situation se normalise et s'améliore pour les palestiniens.

La Chine reste en retrait et même si elle semble soutenir la Russie, elle commerce avec tout le monde. C'est ce qui importe pour elle. Pour régler ses propres problèmes internes, (chômage des jeunes, surcapacités immobilières...), elle doit retrouver de la croissance.

☞ Le contexte économique et budgétaire au niveau national

En France, le gouvernement a réussi à faire passer une réforme des retraites malgré les manifestations et les oppositions. Cette réforme, dont personne n'a envie puisqu'en gros cela consiste à devoir travailler 2 années de plus, est certainement nécessaire pour préserver les équilibres socio-économiques entre les gens qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Cela n'empêchera pas d'autres réformes sur d'autres sujets comme le système d'indemnisation du chômage par exemple. L'important est de remonter le taux d'activité et donc de favoriser les personnes qui travaillent par rapport à ceux qui ne produisent pas.

Malgré tous les événements et chocs divers, la croissance en France a été de 1 % en 2023 et la récession a été évitée au prix d'un déficit de 4.9 %.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- Pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- Pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- Pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;
- Pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours. Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

Le projet de loi de finances pour 2024 retient les hypothèses suivantes :

| | 2023 | 2024 |
|------------------------|-------------|-------------|
| Croissance | 1,00% | 1,40% |
| Déficit public | -4,90% | -4,40% |
| Inflation | 4,90% | 2,60% |
| Endettement en %du PIB | 109,70% | 109,70% |

🔗 Le contexte économique local :

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023/2027 ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ».

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %.

En 2023, finalement, les droits de mutations sont restés à un niveau élevé (295 000 €). Malgré une baisse de ces recettes, cela montre que l'activité immobilière s'est relativement maintenue. Les taxes d'aménagement ont, elles, été réduites. Cela traduit la baisse de nouvelles constructions. En effet, la situation de la construction neuve en général est difficile puisqu'on parle d'une baisse des ventes de 30 à 40 % dans le neuf. Cela s'ajoute au blocage des permis d'aménager sur la Commune. L'amélioration du raccordement à la station de Crac'h est encore à l'étude. Les solutions envisagées demandent des autorisations de plusieurs services et cela peut prendre du temps. Pour le moment, la solution définitive pour traverser la rivière n'est pas définitivement choisie et validée.

Les logements sociaux dans les lotissements Acanthe sont en cours de finalisation. L'opération Nexity avance au camping des pommiers. La population atteint 6 285 habitants au 01/01/2024.

Pour 2024, on aura certainement une baisse des droits de mutations et des taxes d'aménagement.

L'évolution de la population (Insee) :

| année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| population INSEE | 5 855 | 5 932 | 6 045 | 6 166 | 6285 * |
| Population DGF | 5 934 | 6 014 | 6 129 | 6 253 | |

* Il s'agit de la population légale millésimée 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La population réelle est certainement plus élevée.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

👁 Evolution des recettes de fonctionnement

1/ Les principales ressources budgétaires

1.1/ Les concours financiers de l'Etat

👁 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.

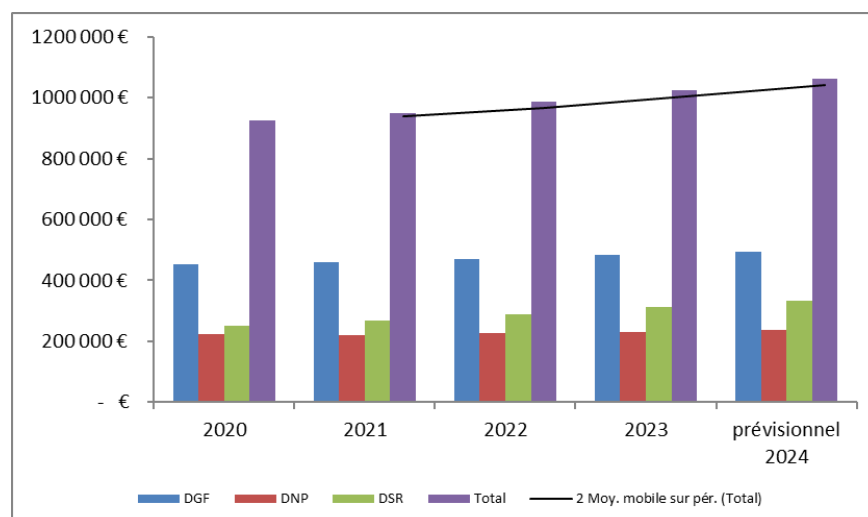
👁 La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.

👁 La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Les dotations augmenteront naturellement du fait de l'augmentation de la population.

Evolution des concours financiers de l'Etat

| année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | prévisionnel 2024 |
|--------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| DGF | 452 790 € | 460 088 € | 470 602 € | 481 966 € | 492 500 € |
| DSR | 251 962 € | 268 850 € | 289 487 € | 311 997 € | 333 500 € |
| DNP | 222 129 € | 219 809 € | 225 706 € | 230 986 € | 235 500 € |
| Total | 926 881 € | 948 747 € | 985 795 € | 1 024 949 € | 1 061 500 € |
| évolution | 53 055 € | 21 866 € | 37 048 € | 39 154 € | 36 551 € |



1.2/ Les ressources fiscales :

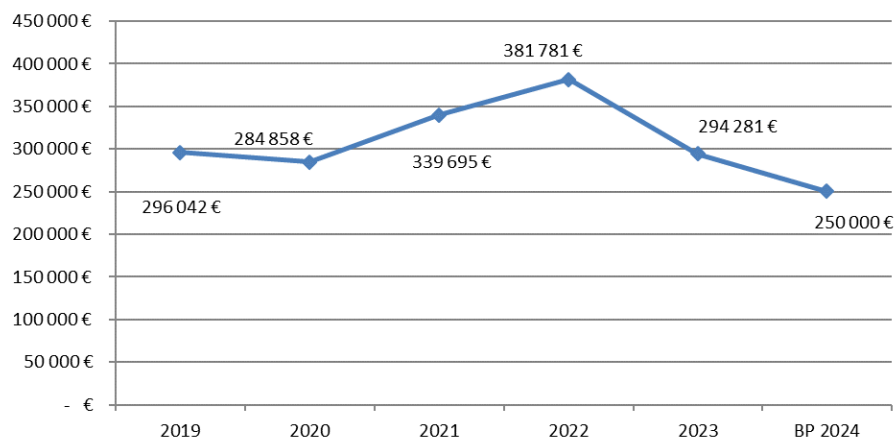
☞ Les contributions directes : même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmentent malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives de 3.90 % sur 2024. Cette revalorisation est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'inflation étant forte, les taxes foncières vont progresser.

| Taxes ménages | depuis 2009 |
|---|-------------|
| Taxe habitation | 17,14% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 40,46% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 48,75% |

☞ La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale.

Le montant reversé à la Commune sur 2023 reste à un niveau élevé. Le produit est estimé à 250 000 € sur 2024.

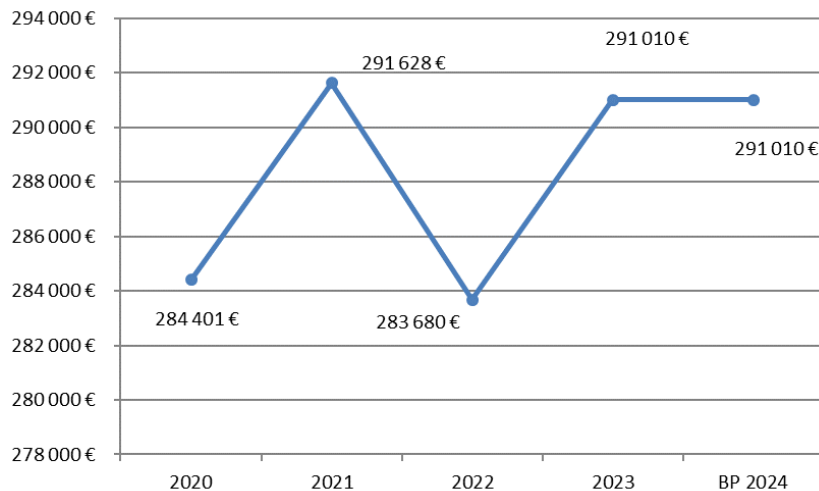


1.3/ Les ressources provenant de l'intercommunalité

☞ Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

Le montant perçu sur 2023 a été de 291 010 €. Ce montant tient compte des transferts de compétence et/ou de services vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, bibliothèque).



La Commune a également bénéficié sur 2023 de 91 296 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

🔗 Evolution des dépenses de fonctionnement

L'objectif sur 2024 est de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement sachant que le chapitre 011 sera impacté très fortement par l'inflation et le nouveau marché de l'énergie (électricité / gaz + 120 000 €).

Les dépenses prévisionnelles de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la Commune sont de 63 agents (44 agents titulaires, 17 agents contractuels et 2 apprentis).

Les mesures prises par le gouvernement s'imposent à la collectivité et ont un impact sur le chapitre 012 : l'augmentation du SMIC et celle du point d'indice en juillet 2023, la revalorisation forfaitaire des 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024.

Programmation pluriannuelle des investissements

🔗 Les dépenses d'investissement :

En 2024, nous terminerons le projet de la MAM et le projet de la maison du bout du monde entre autres. Nous continuerons la mise en place du projet de centre bourg en commençant par les nouveaux équipements sur la zone de Lanriacq (tennis, pétanque, pump track, city stade...). La finalisation de la rénovation du gymnase Michel Pommois sera à l'étude (mise aux normes des vestiaires et sol des terrains de sport). Enfin divers travaux de voiries seront réalisés. On finira la rénovation du cimetière pour les 150 ans de la mort de la comtesse de Ségur.

Nous avons réalisé un emprunt de 1 M€ en 2023. Nous devons réduire ou au moins stabiliser l'endettement en 2024.

🔗 Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement de la section de fonctionnement
- Les amortissements
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui constitue une subvention d'aide à l'investissement des collectivités territoriales.
- Et par les subventions d'équipement liés aux projets d'équipement

ETAT

🔗 La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Des règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable a été intégrée.

🔗 La Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

CONSEIL DEPARTEMENTAL : le taux de financement du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour la Commune est de 20 %, avec un seuil de dépense subventionnable annuelle plafonné à 750 000 € HT.

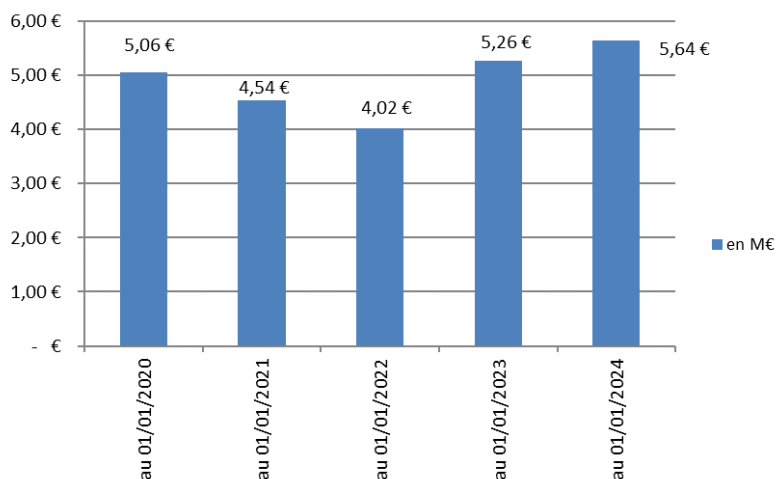
AQTA : le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2023 pour être ciblé sur de grosses opérations et sur des communes prioritaires.

Morbihan Energies : il finance des travaux de mises à niveau.

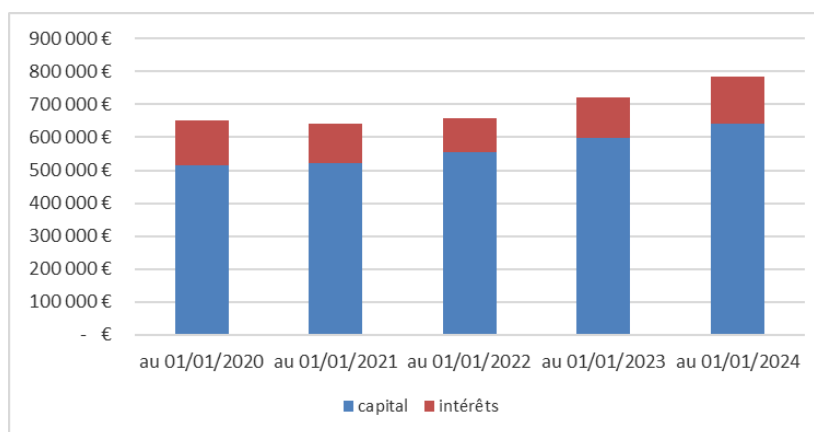
Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre.

2/ Structure de la dette

Evolution de l'encours de dette depuis 2020 (en millions d'euros) (hors Mériadec villages)



Evolution de l'annuité depuis 2020



La capacité de désendettement

Au 31/12/2023, le ratio de désendettement est de 4,10. Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule de la façon suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année. Avoir un ratio < 8 ans est considéré comme un bon élément de gestion.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la Commune. Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

Plus la collectivité dégage de l'épargne brute, plus le ratio sera faible et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement afin de financer de futurs investissements.

Structure de la dette au 01/01/2024

La Commune compte 11 prêts en cours : 10 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A. Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ». La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique. L'inflation permet de diminuer la valeur relative de l'endettement.

L'état de la dette pour l'année 2024 et les années à venir est la suivante :

| | montant du capital restant dû | Annuité au 01/01/n | | | montant de la dette / habitant | population INSEE | nombre d'emprunts qui se terminent | |
|---------------|-------------------------------|--------------------|-----------|-----------|--------------------------------|------------------|------------------------------------|---|
| | | capital | intérêts | total | | | | |
| au 01/01/2024 | 5 640 474 € | 641 612 € | 141 506 € | 783 118 € | 897,45 € | 6285 | 2024 | 1 |
| au 01/01/2025 | 4 998 862 € | 564 997 € | 131 671 € | 696 668 € | 795,36 € | 6285 | 2025 | 0 |
| au 01/01/2026 | 4 433 865 € | 493 361 € | 106 082 € | 599 443 € | 705,47 € | 6285 | 2026 | 2 |
| au 01/01/2027 | 3 940 504 € | 404 178 € | 94 248 € | 498 426 € | 626,97 € | 6285 | 2027 | 0 |
| au 01/01/2028 | 3 536 326 € | 386 668 € | 83 848 € | 470 516 € | 562,66 € | 6285 | 2028 | 1 |

Lorsque l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par Mériadec villages, pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant est de 953.04 € au 1^{er} janvier 2024.

| | montant du capital restant dû au 01/01/2024 | remboursement | |
|-------------------|---|--------------------|-------------------|
| | | capital | intérêts |
| Mériadec villages | 349 381,76 € | 27 950,54 € | 6 405,22 € |
| TOTAL | 349 381,76 € | 27 950,54 € | 6 405,22 € |

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 79.55 € par habitant.

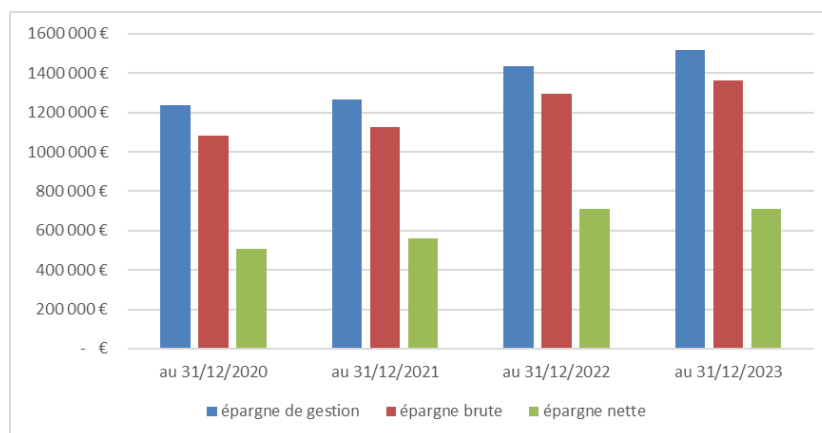
3/ Le niveau d'épargne

L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

| | au 31/12/2020 | au 31/12/2021 | au 31/12/2022 | au 31/12/2023 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| épargne de gestion | 1 236 343 € | 1 264 211 € | 1 434 486 € | 1 516 552 € |
| épargne brute | 1 081 106 € | 1 125 015 € | 1 296 553 € | 1 361 660 € |
| épargne nette | 507 586 € | 561 296 € | 709 894 € | 709 729 € |



Augmenter notre épargne nette est la seule solution pour financer les investissements nécessaires. En effet, nos capacités d'endettement supplémentaires sont presque nulles et les impôts sont déjà élevés. Cela implique de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes.

Le financement des investissements peut intervenir de 3 façons : subventions d'équipement, autofinancement, emprunt.

Sur l'autofinancement, seule une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes est possible car le niveau de fiscalité est déjà relativement élevé pour les redevables.

Sur l'emprunt, le niveau d'endettement par habitant doit rester stable. Ce qui ne nous empêche pas de recourir à l'emprunt et donc d'investir dans la mesure de l'extinction naturelle de la dette.

Sur les subventions d'équipements, il convient d'être vigilant sur les dispositifs que nous pouvons solliciter.

PLUNERET, le 29 février 2024,

Le Maire,
Franck VALLEIN